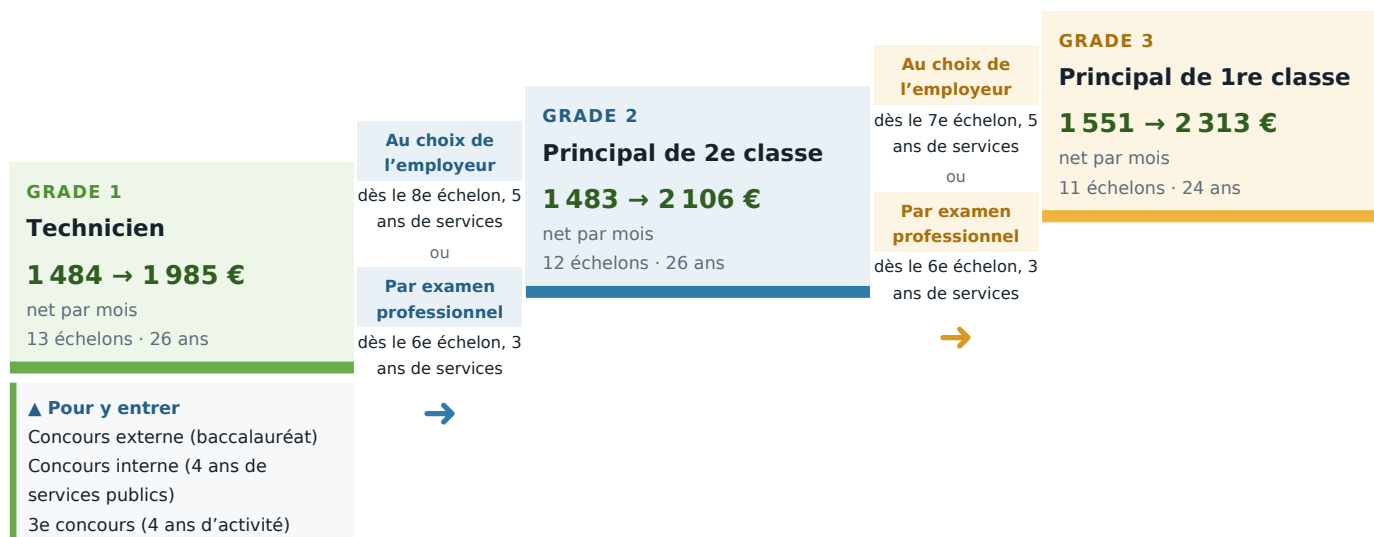




Dernière modification des grilles le 1er septembre 2022 · vérifiées par la FSU le 31 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

Votre carrière en un coup d'œil

3 grades · de 1 483 € à 2 313 € net par mois



Ce que vous pouvez gagner dans chaque grade

Technicien		1 484 € → 1 985 €
Principal de 2e classe		1 483 € → 2 106 €
Principal de 1re classe		1 551 € → 2 313 €

Net estimé par mois, du 1er au dernier échelon, sans les primes, pour un fonctionnaire à temps complet. Les grades se chevauchent : monter de grade, c'est surtout pouvoir aller plus haut.

Bon à savoir

- Changer de grade n'est jamais automatique : l'employeur inscrit chaque année des agents au tableau d'avancement, en s'appuyant notamment sur l'entretien professionnel.
- Réussir l'examen professionnel permet d'être promu plus tôt, mais l'inscription au tableau d'avancement reste nécessaire.
- Les premiers échelons sont complétés jusqu'au SMIC : c'est pourquoi plusieurs grades commencent au même salaire.
- Une question sur votre avancement ou votre reclassement ? La FSU peut vous aider : fsut62.fr/contact.

Le détail de chaque grade (grille, net, suite de carrière) : Technicien : page 2 · Principal de 2e classe : page 3 · Principal de 1re classe : page 4.



Grille en vigueur depuis le 1er septembre 2022 · vérifiée par la FSU le 31 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
13	1 867 € → 2 501 € indemnité SMIC comprise	1 484 € → 1 985 €	26 ans

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	1 an	389	373	1 836,20 €* + 30,82 € pour atteindre le SMIC	1 483,73 €	
2e	1 an	395	374	1 841,12 €* + 25,90 € pour atteindre le SMIC	1 483,43 €	-0,30 €
3e	1 an	397	375	1 846,04 €* + 20,98 € pour atteindre le SMIC	1 483,13 €	-0,30 €
4e	1 an	401	376	1 850,97 €* + 16,05 € pour atteindre le SMIC	1 482,83 €	-0,30 €
5e	2 ans	415	377	1 855,89 €* + 11,13 € pour atteindre le SMIC	1 482,53 €	-0,30 €
6e	2 ans	431	386	1 900,19 €	1 508,18 €	+25,65 €
7e	2 ans	452	401	1 974,04 €	1 566,78 €	+58,60 €
8e	3 ans	478	420	2 067,57 €	1 641,03 €	+74,25 €
9e	3 ans	500	436	2 146,33 €	1 703,54 €	+62,51 €
10e	3 ans	513	446	2 195,56 €	1 742,60 €	+39,06 €
11e	3 ans	538	462	2 274,33 €	1 805,13 €	+62,53 €
12e	4 ans	563	482	2 372,78 €	1 883,26 €	+78,13 €
13e	fin de grille	597	508	2 500,77 €	1 984,84 €	+101,58 €

En résumé : du 1er au 13e échelon, le net estimé passe de 1 484 € à 1 985 €, soit 501 € de plus en 26 ans.

* Ce traitement est inférieur au SMIC : une indemnité le complète chaque mois (montant indiqué dessous). Elle ne compte pas pour la pension de la CNRACL ; elle cotise seulement à la retraite additionnelle (RAFP).

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Monter d'échelon peut faire baisser le net (chiffres en rouge). D'un échelon à l'autre, le traitement augmente un peu et l'indemnité SMIC baisse du même montant : le brut ne change pas. Mais la cotisation retraite principale (CNRACL, 11,10 %) s'applique au traitement et pas à l'indemnité, qui ne supporte que la RAFP (5 %) : le net baisse donc de quelques centimes. Le net ne repart vraiment à la hausse qu'à partir du 6e.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Pour entrer dans ce grade

- Concours externe, avec un baccalauréat
- Concours interne, après 4 ans de services publics
- Troisième concours, après 4 ans d'activité professionnelle

Et après ?

Grade suivant : **technicien principal de 2e classe**

Sa grille se termine à 2 106 € net estimé, soit 121 € de plus qu'à la fin de ce grade.

- Au choix de l'employeur : dès le 8e échelon, avec 1 an dans cet échelon, après 5 ans de services
- Par examen professionnel : dès le 6e échelon, après 3 ans de services

L'avancement de grade n'est jamais automatique : l'employeur doit vous inscrire au tableau d'avancement.



Grille en vigueur depuis le 1er septembre 2022 · vérifiée par la FSU le 31 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
12	1 867 € → 2 653 € indemnité SMIC comprise	1 483 € → 2 106 €	26 ans

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	1 an	401	376	1 850,97 €* + 16,05 € pour atteindre le SMIC	1 482,83 €	
2e	1 an	415	377	1 855,89 €* + 11,13 € pour atteindre le SMIC	1 482,53 €	-0,30 €
3e	2 ans	429	384	1 890,35 €	1 500,37 €	+17,84 €
4e	2 ans	444	395	1 944,50 €	1 543,35 €	+42,98 €
5e	2 ans	458	406	1 998,65 €	1 586,32 €	+42,97 €
6e	2 ans	480	421	2 072,49 €	1 644,93 €	+58,61 €
7e	3 ans	506	441	2 170,95 €	1 723,08 €	+78,15 €
8e	3 ans	528	457	2 249,71 €	1 785,59 €	+62,51 €
9e	3 ans	542	466	2 294,02 €	1 820,76 €	+35,17 €
10e	3 ans	567	485	2 387,55 €	1 894,99 €	+74,23 €
11e	4 ans	599	509	2 505,70 €	1 988,77 €	+93,78 €
12e	fin de grille	638	539	2 653,38 €	2 105,98 €	+117,21 €

En résumé : du 1er au 12e échelon, le net estimé passe de 1 483 € à 2 106 €, soit 623 € de plus en 26 ans.

* Ce traitement est inférieur au SMIC : une indemnité le complète chaque mois (montant indiqué dessous). Elle ne compte pas pour la pension de la CNRACL ; elle cotise seulement à la retraite additionnelle (RAFP).

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Monter d'échelon peut faire baisser le net (chiffres en rouge). D'un échelon à l'autre, le traitement augmente un peu et l'indemnité SMIC baisse du même montant : le brut ne change pas. Mais la cotisation retraite principale (CNRACL, 11,10 %) s'applique au traitement et pas à l'indemnité, qui ne supporte que la RAFP (5 %) : le net baisse donc de quelques centimes. Le net ne repart vraiment à la hausse qu'à partir du 3e.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Pour entrer dans ce grade

- Promotion interne après examen professionnel des agents de maîtrise comptant huit ans de services effectifs, dont cinq dans un cadre d'emplois technique.
- Promotion interne après examen professionnel des adjoints techniques principaux de 2e ou de 1re classe (y compris des établissements d'enseignement) comptant dix ans de services effectifs, dont cinq dans un cadre d'emplois technique.
- Par avancement depuis le grade de technicien

Et après ?

Grade suivant : **technicien principal de 1re classe**

Sa grille se termine à 2 313 € net estimé, soit 207 € de plus qu'à la fin de ce grade.

- Au choix de l'employeur : dès le 7e échelon, avec 1 an dans cet échelon, après 5 ans de services
- Par examen professionnel : dès le 6e échelon, avec 1 an dans cet échelon, après 3 ans de services

L'avancement de grade n'est jamais automatique : l'employeur doit vous inscrire au tableau d'avancement.



Grille en vigueur depuis le 1er janvier 2020 · vérifiée par la FSU le 31 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
11	1 954 € → 2 914 €	1 551 € → 2 313 €	24 ans

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	1 an	446	397	1 954,34 €	1 551,16 €	
2e	2 ans	461	409	2 013,42 €	1 598,04 €	+46,88 €
3e	2 ans	484	424	2 087,26 €	1 656,65 €	+58,61 €
4e	2 ans	513	446	2 195,56 €	1 742,60 €	+85,95 €
5e	2 ans	547	470	2 313,71 €	1 836,38 €	+93,78 €
6e	3 ans	573	489	2 407,24 €	1 910,62 €	+74,24 €
7e	3 ans	604	513	2 525,39 €	2 004,39 €	+93,77 €
8e	3 ans	638	539	2 653,38 €	2 105,98 €	+101,59 €
9e	3 ans	660	556	2 737,07 €	2 172,41 €	+66,43 €
10e	3 ans	684	574	2 825,68 €	2 242,74 €	+70,33 €
11e	fin de grille	707	592	2 914,29 €	2 313,06 €	+70,32 €

En résumé : du 1er au 11e échelon, le net estimé passe de 1 551 € à 2 313 €, soit 762 € de plus en 24 ans.

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Pour entrer dans ce grade

- Par avancement depuis le grade de technicien principal de 2e classe

Et après ?

C'est le grade le plus élevé de ce cadre d'emplois. Pour aller plus loin, il faut changer de cadre d'emplois, par concours ou par promotion interne.